

# Newsletter

# Petites centrales hydrauliques

N° 57/2025



Prise d'eau de la centrale hydroélectrique de Sonceboz Sous les Roches © Aquarius Sàrl, Jérôme Plomb, 2025

## DETEC - Modification de la loi sur les forces hydrauliques (mise en œuvre de la motion 23.3498)

Le DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication) avait mis en consultation jusqu'au 15.10.2025 la révision partielle de la loi sur les forces hydrauliques (LFH; RS 721.80) afin de mettre en œuvre le second point de la motion 23.3498 CEATE-N (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national) intitulé «Protéger les droits d'eau immémoriaux et créer des conditions claires pour l'application des dispositions relatives aux débits résiduels». Cette modification nécessite également une adaptation du Code civil suisse (CC; RS 210).

Afin de ne pas gêner le travail des cantons, cette révision partielle se limite à une réglementation minimale. La LFH est complétée par un nouvel art. 74a. L'al. 1 prévoit la suppression des droits d'eau immémoriaux (appelés aussi permanents ou

perpétuels) au plus tard avec effet au 31 décembre 2040. L'al. 2 fixe les conditions permettant à l'autorité de reporter la suppression à la date à laquelle l'amortissement est atteint selon les principes économiques généralement reconnus. En conséquence, l'ayant droit doit prouver que des investissements réalisés légalement avant le 31 juillet 2019 ne peuvent pas être entièrement amortis avant la date prévue pour la suppression de ces droits.

Ouvrte le 25 juin 2025, la consultation est désormais close. Les documents de consultation ainsi que d'autres informations, telles que celles concernant les personnes de contact, sont [en ligne](#). Vous trouverez également en ligne [la prise de position de Swiss Small Hydro](#) et celle [d'Hydro-suisse](#) publiée (en allemand uniquement) dans sa newsletter d'octobre.

## DETEC - Ouverture de la procédure de consultation sur la révision d'ordonnances dans le domaine de l'énergie

Le 16 septembre 2025, le DETEC a ouvert une procédure de consultation relative à la révision partielle de différentes ordonnances dans le domaine de l'énergie. La révision porte, entre autres, sur l'efficacité (énergétique et dans l'utilisation des ressources) des appareils électriques, ainsi que sur les rétributions pour l'injection d'électricité. La procédure de consultation prendra fin le 22 décembre 2025 et les ordonnances révisées devraient entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Dans le cadre de l'ordonnance sur l'énergie (OENE), il s'agira par exemple, par le biais de modifications de l'obligation de reprise et de rétribution, de faire en sorte que, lorsque les prix sont négatifs, moins d'électricité soit injectée dans le réseau et qu'elle soit plutôt stockée, par exemple dans des batteries. À cette fin, le «prix du marché au moment de l'injection», déterminant pour la rétribution, correspondra désormais au prix sur le marché spot concernant le marché suisse, et non au prix de marché moyen sur un trimestre (prix de marché de référence).

Afin de protéger les producteurs disposant d'installations d'une puissance inférieure à 150 kW contre des prix du marché trop bas, notamment les exploitants de petites centrales hydroélectriques, les rétributions minimales applicables à partir de 2026 seront maintenues.

Dans le cas où le prix de marché de référence serait plus bas que la rétribution minimale, le gestionnaire de réseau versera la différence au producteur.

Pour être à même de facturer des prix de marché variant toutes les heures ou tous les quarts d'heure, le gestionnaire de réseau doit être doté d'un système de mesure intelligent et de systèmes de facturation appropriés. Or, tous les gestionnaires de réseau ne seront pas en mesure d'assurer une facturation de ce type d'ici l'entrée en vigueur de l'OENE, prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2026. C'est pourquoi une disposition transitoire s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2027.

De plus, la nouvelle ordonnance précisera l'ordre des versements pour l'indemnisation des mesures d'assainissement écologique dans le cas d'installations hydroélectriques.

Dans l'Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR), seront précisées les dispositions concernant la prime de marché flottante pour les

installations hydroélectriques. Le calcul des coûts annuels relatifs aux redevances et aux prestations fournies à la collectivité publique devra donc également être défini pour les nouvelles installations et les agrandissements notables. L'ordonnance fixera également les investissements considérés comme imputables.

[En savoir plus](#)

## Energeia – Session d'automne 2025: les chambres sont parvenues à un accord.

Au cours de la troisième session des chambres fédérales de l'année, de nombreux sujets ont été abordés, dont celui de l'énergie. Le projet de loi visant à accélérer les procédures, qui fait partie d'un ensemble de modifications de la loi sur l'énergie et de la loi sur le Tribunal fédéral visant à accélérer les décisions relatives aux constructions dans le domaine des énergies renouvelables, a fait l'objet de divergences. C'est dans le cadre des 16 projets hydroélectriques (projet de la table ronde) que le désaccord est survenu. Le Conseil national souhaitait conserver le droit de faire opposition aux projets si des recours étaient déposés conjointement par trois organisations habilitées, tandis que le Conseil des États souhaitait tout simplement supprimer ce droit. Au terme de cette session, les deux chambres sont parvenues à un

compromis sur la question. Les organisations environnementales pourront continuer de faire opposition aux projets de la table ronde. En revanche, l'opposition déposée ne pourra être traitée qu'au niveau cantonal. Il ne sera pas possible de faire appel au Tribunal fédéral dans ce cas.

Un autre point concernant les modifications de la loi sur l'énergie a également été finalisé. La rétribution des gestionnaires de réseau pour la reprise de l'électricité en provenance des énergies renouvelables sera directement réglée dans la présente modification de la loi, et non dans un projet distinct, comme le souhaitait le Conseil national.

[En savoir plus](#)

## SSH – «Un pas dans la bonne direction, mais d'autres doivent suivre»

Lors du vote sur la loi sur l'électricité du 9 juin 2024, le peuple s'est notamment prononcé en faveur d'objectifs plus ambitieux en matière de production hydroélectrique. D'ici 2050, les centrales hydrauliques devraient produire 39.2 TWh d'électricité par an. Aujourd'hui, la moyenne à long terme est de 37.4 TWh/an. Comme l'assainissement des débits résiduels entraînera une perte de production évaluée à 2 TWh et que les conditions climatiques changent, il faudra augmenter la production annuelle d'électricité hydraulique d'environ 4 TWh au total. La contribution des 15 projets de la table ronde est relativement faible

(<10 %), avec 0.361 TWh. L'importance de ces projets réside dans la production hivernale disponible de manière sûre pour une meilleure sécurité d'approvisionnement. Une étude de potentiel réalisée par l'OFEN en 2012 décrit une voie viable, à savoir l'optimisation des conditions d'utilisation et le recours accru à la petite hydraulique.

Selon Swiss Small Hydro (SSH), en plus de procédures d'autorisation simplifiées, des subventions seraient particulièrement utiles pour réduire les risques encourus par les développeurs de projets. Ce sont aujourd'hui surtout les plus petites

centrales hydroélectriques qui montrent ce qui serait en principe possible: elles utilisent de nouveaux concepts énergétiques décentralisés, initialement conçus pour le photovoltaïque. Grâce à leur grande disponibilité et à leurs coûts de production attractifs, elles montrent comment contribuer à la transition énergétique, comme par

exemple le projet de Papieri Cham, récompensé par le Watt d'Or.

Vous trouverez [en ligne l'article complet](#) avec un tableau récapitulatif tiré de l'étude de potentiel de l'OFEN (2012) mentionnée et les développements nécessaires par canton.

## Energeia – Crée des incitations, soulager le réseau de distribution

Le développement du photovoltaïque et de l'électromobilité nécessite des réseaux de distribution d'électricité robustes. L'extension coûteuse du réseau peut être évitée si les charges de pointe des réseaux de distribution résultant d'une consommation élevée ou d'une alimentation décentralisée sont maintenues à un niveau aussi bas que possible. Un projet pilote de l'EKZ, Elektrizitätswerke des Kantons

Zürich et de l'EPFZ, Ecole polytechnique fédérale de Zurich, dans la commune de Winkel (ZH) a porté à titre d'exemple sur la manière dont les pics d'électricité peuvent être réduits dans les réseaux de distribution à l'aide d'incitations financières ou d'une gestion intelligente et directe de la charge.

[Pour en savoir plus](#)

## CF - Applications de l'intelligence artificielle dans le domaine de l'énergie

Lors de sa séance du 19 septembre 2025, le Conseil fédéral a adopté le rapport rédigé en réponse au postulat 23.3957 [«Intelligence artificielle et sécurité de l'approvisionnement. Analyse des bases juridiques dans le domaine de l'énergie»](#) déposé par la CEATE-N. Le rapport présente les possibilités d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA), les opportunités et les risques pour la sécurité de l'approvisionnement en électricité ainsi que le cadre juridique. L'IA peut soutenir la transition vers un

système énergétique décentralisé et respectueux du climat, par exemple pour la planification et l'exploitation des réseaux électriques, qui nécessitent le traitement de grandes quantités de données. Une enquête réalisée auprès de 110 entreprises suisses d'approvisionnement en énergie indique qu'un quart d'entre elles, et notamment les grandes entreprises, utilisent déjà l'IA.

[Pour en savoir plus](#)

## OFEN - Liste des installations inscrites au SRI

[La liste des installations inscrite au SRI](#) (Système de rétribution de l'injection, ou RPC, rétribution à prix coûtant) en 2024 a été publiée par l'OFEN (Office fédéral de l'énergie). Pour chaque site, on y

retrouve la puissance, la production électrique de l'année 2024, le montant de l'aide financière, la date d'entrée dans le SRI, la date de sortie, le nom du propriétaire et l'adresse de l'installation.

## Pronovo – Cockpit du 1<sup>er</sup> semestre 2025



Pronovo met à disposition divers chiffres clés relatifs au système de rétribution de l'injection (SRI) comme la production d'électricité mesurée tous les quarts d'heure pour chacune des technologies soutenues et le «[Pronovo-Cockpit](#)», publié deux fois par année, qui sert de source au résumé suivant.

Pour rappel, dans le cadre du SRI, le taux de rétribution se compose du prix de marché de référence et d'une prime d'injection, du moins tant que le prix de marché de référence est inférieur au taux de rétribution. Entre le deuxième trimestre 2023 et le troisième trimestre 2024, les prix de marché de référence de l'électricité sont restés stables, de sorte que les coûts de l'encouragement se sont maintenus au niveau de 2023. À partir du T4 2024, les prix de marché de référence ont de nouveau augmenté, ce qui a entraîné une baisse globale des coûts de l'encouragement.

Au 01.07.2025, 685 petites centrales hydroélectriques, inscrites au SRI, sont en service. Parmi elles, 220 commercialisent directement leur

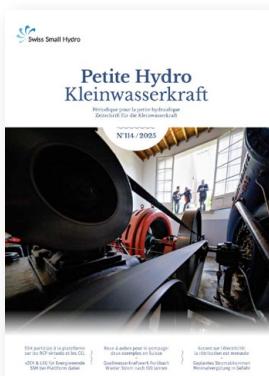
électricité. Les 685 PCH représentent une puissance électrique totale installée de 552 MW et une production électrique annuelle de 1'866 GWh. La rétribution moyenne est calculée à 6.4 ct/kWh.

Au sein du SRI, la petite hydraulique représente la plus grande part de la production totale, avec 51%. Parmi les installations subventionnées dont l'électricité n'est pas directement commercialisée (mais relève du prix de marché de référence), la part de production du photovoltaïque est la plus importante (53%) (hydroélectricité: 30 %).

Selon le Cockpit, il y a encore 26 projets hydroélectriques ayant une réponse positive, qui ne sont pas encore en service. Ces installations représentent une capacité totale de 41 MW et une production d'environ 169 GWh/an.

Le Cockpit de Pronovo présente également les installations inscrites au FFS (Financement des Frais Supplémentaires) avec une rémunération de 15 ou 16 ct/kWh. 375 PCH sont inscrites au FFS et en service, i.e. 68 MW et 281 GWh/an. À partir de 2026, seule la petite hydroélectricité sera considérée dans le FFS, toutes les autres technologies d'énergies renouvelables en seront en effet retirées.

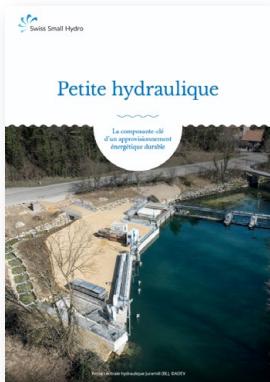
## SSH - Magazine «Petite Hydro - Kleinwasserkraft» N°114 en ligne



Le [numéro 114 du magazine de Swiss Small Hydro](#) «Petite Hydro - Kleinwasserkraft» est disponible en ligne, avec, notamment, les contributions suivantes:

- Participation de SSH à la plateforme des regroupement de consommation propre (RCP) virtuels et des communautés électriques locales (CEL)
- Roues à aubes pour le pompage: deux exemples suisses
- Hydrogène naturel dans les régions montagneuses
- AG et Journée technique de Swiss Small Hydro

## SSH – Nouvelle brochure sur la petite hydraulique



SSH a publié une [nouvelle brochure](#) de 16 pages sur l'hydro-électricité, incluant chiffres et graphiques, dans le contexte de [la transition énergétique](#), des [solutions décentralisées](#), de

[l'environnement et du climat](#), ainsi que de son [potentiel de développement](#).

Cette brochure et tous les autres dépliants de SSH peuvent être commandés gratuitement auprès du bureau de Liestal via [manuela.vonwiller@swissmallhydro.ch](mailto:manuela.vonwiller@swissmallhydro.ch).

[Pour en savoir plus](#)

## SSH – Albert Rösti à la Journée technique 2026

La prochaine Journée annuelle de SSH dédiée à la petite hydraulique aura lieu le vendredi 22 mai 2026 dans la région de Berne/Thoune.

L'association a le plaisir d'annoncer que le

conseiller fédéral Albert Rösti, chef du DETEC, y participera. De plus amples informations seront publiées fin janvier 2026 [sur le site de SSH](#).

## SSH – Accord sur l'électricité avec l'UE – Conséquences sur l'hydroélectricité en Suisse

Une consultation sur le [paquet «Stabilisation et développement de la voie bilatérale entre la Suisse et l'UE»](#) était ouverte jusqu'au 31 octobre 2025, dont une partie concerne un accord sur l'électricité avec l'UE (Union européenne), avec des répercussions concrètes sur les conditions-cadres de l'énergie hydraulique.

L'association SSH soutient l'accord sur l'électricité négocié avec l'UE car il répond aux préoccupations fondamentales de l'hydroélectricité (on peut

noter l'absence de prescriptions concernant l'attribution de concessions ou la redevance hydraulique). De plus, des instruments de promotion, tels que la prime de marché flottante et les contributions d'investissement (avec de légères adaptations), restent possibles. En revanche, SSH s'oppose à la mise en œuvre au niveau national qui prévoit la suppression de la rétribution minimale.

[En savoir plus](#)

## EICOM - Mise à jour des questions et réponses sur la stratégie énergétique 2050

La loi fédérale du 29 septembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (Mantelerlass/loi sur l'électricité) est partiellement entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et apporte de nombreuses nouveautés. D'autres modifications entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026. La loi sur l'énergie du 30 septembre 2016 (LEne; RS 730.0), la loi fédé-

rale sur l'approvisionnement en électricité du 23 mars 2007 (LapEl; RS 734.7) ainsi que diverses dispositions d'exécution sont concernées par ces modifications. Dans ce contexte, le secrétariat technique de l'EICOM (Commission fédérale de l'électricité) répond à diverses questions dans [un document régulièrement actualisé](#) (dernière mise à jour le 30.09.2025, en allemand uniquement).

## Eawag - Quelle quantité d'eau reste-t-il à la nature? - La recherche d'un débit résiduel adéquat

Dans l'article «[Restwasser. Die Suche nach der angemessenen Menge](#)» («Débits résiduels. La recherche de la quantité adéquate») paru dans la revue Aqua & Gas, des chercheurs décrivent pourquoi la détermination des débits résiduels est si complexe. Notamment, il apparaît de plus en plus clairement que le changement climatique doit également être pris en compte, étant donné son impact sur les débits et directement sur la gestion des eaux, mais aussi sur la biodiversité dans les cours d'eau. Parallèlement, une augmentation de la production d'électricité à partir de l'énergie hydraulique est politiquement souhaitée et planifiée. De plus, les exigences de la nature et d'autres utilisations de l'eau (comme eau de refroidissement ou pour l'irrigation), augmentent. Quelles pourraient être les prochaines étapes? Tobias Wechsler de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) les envisage principalement dans la manière dont sont conçues les concessions. Le droit d'utilisation de l'eau en tant que bien

public est aujourd'hui octroyé pour une durée pouvant aller jusqu'à 80 ans, ce qui ne laisse guère de marge de manœuvre pour des adaptations en cours de concession. «Une gestion plus flexible permettrait de mieux répondre à des évolutions comme le changement climatique ou les effets des éclusées, sans pour autant compromettre la sécurité de planification des exploitations», explique Andri Bryner, hydrologue et responsable des médias à l'Eawag. Cependant, pour mieux concilier les différents usages des cours d'eau et une gestion durable de l'eau, il faut d'abord des bases de données transparentes. À l'heure actuelle, on manque de chiffres montrant l'impact réel des dispositions relatives au débit résiduel sur la production d'électricité. Pourtant, «par le passé, il est apparu que cet impact avait été surestimé», commentent les auteurs et auteures de l'étude dans Aqua & Gas.

[Pour en savoir plus](#)

## L'ASAE s'appelle désormais Hydrosuisse

Lors de l'assemblée générale à Poschiavo, le 01.09.2025, les membres de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux (ASAE), fondée en 1910, ont décidé à l'unanimité que l'association porterait désormais le nom d'Hydrosuisse. Ce nouveau nom symbolise, «sous une seule marque»,

les trois axes thématiques principaux que sont la force hydraulique, la protection contre les crues et l'écologie. De plus, Hydrosuisse a l'avantage de fonctionner dans toutes les langues officielles.

[Pour en savoir plus](#)

## BKW - Nouvelle centrale hydraulique de Sousbach: de l'électricité pour 6'700 ménages



Le projet comprend un important système de galeries et un puits (BKW).

Grâce à un investissement de 69 millions de francs, BKW et la société coopérative EWL ont mis en service une nouvelle centrale hydraulique dans la vallée de Lauterbrunnen, [la centrale de Sousbach](#). Dotée d'une puissance installée de 11.3 MW, elle générera chaque année environ 30.6 GWh d'électricité pour alimenter quelque 6'700 ménages. L'ensemble du projet a fait l'objet d'une procédure complète relative à l'impact sur



La salle des machines située dans le hameau de Sandweidli am Sousbach (BKW).

l'environnement. En collaboration avec les services cantonaux spécialisés, des mesures de substitution et de revalorisation écologiques ont été mises en œuvre, notamment la renaturation d'une section de la Lütschine avec de nouvelles frayères pour les truites et diverses structures dans le cours d'eau.

[Pour en savoir plus](#)

## Des nouvelles sur l'assainissement écologique de la force hydraulique

[Dans sa lettre d'information](#), l'OFEV (Office fédéral de l'environnement) met l'accent sur la mise en œuvre, le financement et le délai de l'assainissement écologique. Parmi les points essentiels abordés:

- Le délai légal de 2030 ne sera pas suffisant pour achever les assainissements écologiques.
- Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a réalisé un audit en 2023/2024 pour le domaine de l'assainissement écologique de la force hydrau-

lique et a proposé différentes optimisations dans le domaine du contrôle des coûts. Celles-ci concernent également l'efficacité des  [prestations de planification](#), notamment en cas de prestations propres. De plus, les obligations en matière d'appels d'offres sont désormais précisées.

- Dans son arrêt [2C\\_671/2023](#) du 21 janvier 2025, le Tribunal fédéral a statué que les frais d'entretien et d'exploitation ne sont pas imputables à l'assainissement écologique.

## OFEV – Mise hors service au titre de mesure d'assainissement

En réponse à une demande de renseignements de l'association SSH, l'OFEV a confirmé que le démantèlement des petites centrales hydrauliques peut être considéré comme une mesure d'assainissement lors de l'octroi ou du renouvellement d'une concession (notamment pour assurer la continuité piscicole). Deux cas de figure doivent être distingués:

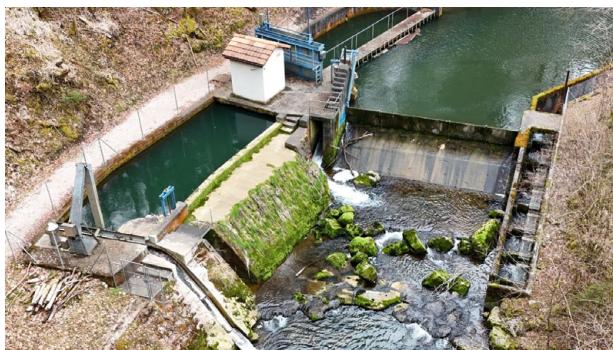
1. La petite centrale a reçu l'ordre du canton de procéder à un assainissement (qui comprend le démantèlement).
2. La petite centrale n'est soumise à aucune obligation de démantèlement.

Le cas n° 1 n'est pas imputable comme mesure d'assainissement. Le cas n° 2, en revanche, l'est. Or, la fermeture de centrales hydrauliques contredit les objectifs légaux visant à développer la production hydroélectrique. Lorsque la mise hors service est inévitable, il est naturellement avantageux pour les exploitants que les coûts associés puissent être couverts comme une mesure d'assainissement.

[L'association SSH](#) peut apporter son aide en matière de médiation dans de tels cas.

[En savoir plus](#)

## WEL - Assainissement écologique de la petite centrale hydraulique de Sonceboz Sous les Roches



Le magazine Eau Energie Air (ou Wasser Energie Luft, WEL) (117<sup>e</sup> année, cahier 3) consacre un article à la petite centrale de Sonceboz Sous les Roches, et en particulier à l'assainissement de la dévalaison piscicole au barrage et de la prise d'eau, finalisé en 2023. Les résultats obtenus dans le cadre du contrôle biologique des effets (suivi d'efficacité) ont permis de montrer que toutes les voies de dévalaison préexistantes ainsi que celles spécifiquement aménagées étaient utilisées. Le contrôle effectué par PIT-Tagging a notamment permis de montrer que la passe à poissons construite en 2005 (qui n'a pas fait l'objet d'une décision d'assainissement) était fonctionnelle pour

la montaison de la truite. Observation encore peu documentée, cette passe à poissons a également été employée par le chabot en dévalaison. Si le suivi a permis de montrer que toutes les voies de dévalaison disponibles étaient utilisées et présentaient de ce fait une certaine efficacité, la répartition des poissons entre ces différentes voies a fortement été influencée par l'hydrologie de la rivière ainsi que les conditions d'exploitation. En l'occurrence, il n'a été possible de détecter de manière indirecte qu'une partie des poissons ayant dévalé par le seuil mobile lors des déversements par-dessus le barrage.

[Pour télécharger l'article complet](#) paru dans le magazine Eau Energie Air (WEL)

Notre [newsletter n° 53](#) comportait une brève sur la méthode de marquage PIT (PIT-tagging pour Passive Integrated Transponder Tagging) pour vérifier l'efficacité des dispositifs des passes à poissons. Différentes informations à ce sujet sont notamment disponibles sur la [plateforme de renaturation de l'Agenda 21 pour l'eau](#).

## ETIP-Hydropower – Livre blanc sur la flexibilité et le stockage

ETIP Hydropower a publié le [Livre blanc «Hydropower's key role in flexibility and storage for a safe, clean and secure European power system - today and tomorrow»](#) (Le rôle clé de l'hydroélectricité dans la flexibilité et le stockage pour un système électrique européen sûr, propre et sécurisé - aujourd'hui et demain).

Ce document met en évidence le rôle unique de l'hydroélectricité en matière de flexibilité à court, moyen et long terme, ce qui en fait un partenaire

de la transition énergétique de l'Europe. Il présente également des recommandations pour libérer le potentiel du secteur, notamment

- Accélérer les investissements dans la recherche, le développement et l'innovation.
- Garantir des conditions de concurrence équitables sur les marchés de l'énergie.
- Rémunérer de manière adéquate les services de flexibilité.
- Rationaliser les cadres réglementaires et d'autorisation.

## Grande Hydraulique

### OFEN - Le développement de la production hydroélectrique nécessite une adaptation de la liste des projets

Seize projets hydroélectriques d'intérêt national supérieur devraient venir renforcer l'approvisionnement en électricité durant l'hiver d'ici 2040 et permettre d'atteindre une production saisonnière de 2 TWh supplémentaires. Les dernières informations fournies par les porteurs de projets montrent toutefois que seuls 1,1 TWh

environ pourront être réalisés d'ici à 2040 et 1,5 TWh à la fin de leur réalisation. Le DETEC prévoit donc de présenter les options possibles dans une note de discussion d'ici à la fin 2025.

[Pour en savoir plus](#)

### DETEC - Renouvellement de la concession de la centrale hydroélectrique de Reckingen

Le 6 octobre 2025, le DETEC a renouvelé la concession de la centrale de Reckingen jusqu'en 2080. En tant qu'aménagement hydroélectrique international situé sur le Haut-Rhin, la centrale doit disposer, en plus de la concession suisse, d'une autorisation en matière de droit des eaux de la part de l'Allemagne qui corresponde en substance à la concession. L'autorisation en question a également été délivrée, ce même jour, par l'autorité administrative du district de Fribourg-en-Brisgau. La centrale hydroélectrique génère environ 240 GWh /an, une production divisée en parts

égales entre le Baden-Württemberg et la Suisse. La concession permettra à Kraftwerk Reckingen AG d'accroître sa puissance installée de 38 à 40 MW environ grâce à une transformation des turbines. Elle prévoit également un vaste train de mesures environnementales, comprenant entre autres: des installations de montaison piscicole et la renaturation de plusieurs tronçons de berges, des deux côtés du Rhin, de même que la facilitation du transport sédimentaire.

[Pour en savoir plus](#)

## DETEC - La Suisse signe deux accords avec la France sur la gestion des eaux du Rhône et du Léman

Le conseiller fédéral Albert Rösti et le ministre français Laurent Saint-Martin ont signé le 4 septembre 2025 à Genève deux accords portant sur la coopération sur les eaux du Rhône et du lac Léman. Ces accords permettront à la Suisse et à la France de coordonner la gestion durable de ces

eaux, y compris lors de situations exceptionnelles telles que des crues ou des sécheresses.

[En savoir plus](#)

[Pour voir également le reportage de la RTS](#)

## Hydrosuisse - Le projet Trift avance d'un pas

Fin 2023, l'association de protection des eaux Aqua Viva et l'association régionale du Grimsel ont déposé conjointement un recours contre le projet Trift auprès du tribunal administratif bernois. Or, les deux organisations n'avaient délibérément pas participé au processus du groupe d'accompagnement, qui a duré près de cinq ans et auquel participaient de nombreux acteurs. En juin 2023, le Grand Conseil du canton de Berne a approuvé l'adaptation et le complément de la concession Trift par 139 voix contre 3. Or, avec l'acceptation claire de la loi sur l'électricité en été 2024, le peuple suisse s'est lui aussi clairement prononcé en faveur du développement de l'énergie hydraulique en général et des projets hydroélectriques nommément cités en particulier. De plus, le projet Trift a été intégré à l'annexe de la loi sur l'approvisionnement en électricité par la table ronde sur l'énergie hydraulique en tant qu'un des 15 projets d'accumulation. Pour ces projets,

l'intérêt de la réalisation prime en principe sur d'autres intérêts nationaux (art. 9a, al. 3, let. d LApEl). Le Trift fait partie des projets d'aménagement qui sont les plus prometteurs sur le plan énergétique et qui peuvent en même temps être réalisés avec le moins d'impact possible sur la biodiversité et le paysage. L'extension du Trift devrait permettre de produire 215 GWh d'électricité hivernale supplémentaire par an (soit le troisième potentiel de stockage le plus important de tous les projets de la table ronde). Le projet Trift couvre à lui seul 10% des 2 TWh supplémentaires de stockage hivernal d'énergie hydraulique visés par le Conseil fédéral d'ici 2040.

Récemment, l'une des deux plaignantes a retiré son recours contre la concession du projet Trift.

[Pour en savoir plus](#)

## Elcom - Réserve hydroélectrique pour l'année hydrologique 2025/2026

Dans sa publication du 20 juin 2025, l'Elcom fixe les valeurs-clés suivantes pour l'instauration d'une réserve hydroélectrique pour l'année hydrologique 2025/2026, sous réserve d'éventuelles modifications législatives. Selon la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables, les exploitants de centrales à accumulation sont tenus de conserver une réserve hydroélectrique. En échange, ils perçoivent une indemnité

forfaitaire. Celle-ci s'élève à 16,11 millions d'euros au total, soit 64,44 euros par MWh (Correction du 01.07.2025).

Pour en savoir plus:

- [Newsletter 6/2025 de l'Elcom](#)
- [Directive 6/2025 de l'Elcom: Valeurs-clés pour l'instauration d'une réserve hydroélectrique pour l'année hydrologique 2025/2026](#)
- [Article Energate](#)

# Brèves diverses

## Histoire de l'énergie en Suisse

Depuis quand la Suisse cuisine-t-elle à l'électricité? Où se trouve la plus ancienne centrale hydroélectrique de Suisse? Quand la première centrale nucléaire a-t-elle été raccordée au réseau en Suisse? [L'Energy-Timeline](#) donne un aperçu chronologique des étapes de l'histoire énergétique suisse jusqu'à aujourd'hui. De la fondation de

l'État fédéral suisse à la stratégie énergétique 2050 actuelle, sans prétendre à l'exhaustivité. La ligne du temps commence avec la construction de la première usine à gaz en Suisse en 1843. Les entrées sont réparties en trois catégories: international, infrastructure et politique.

## OFEV - Publication de l'Annuaire hydrologique de la Suisse 2024

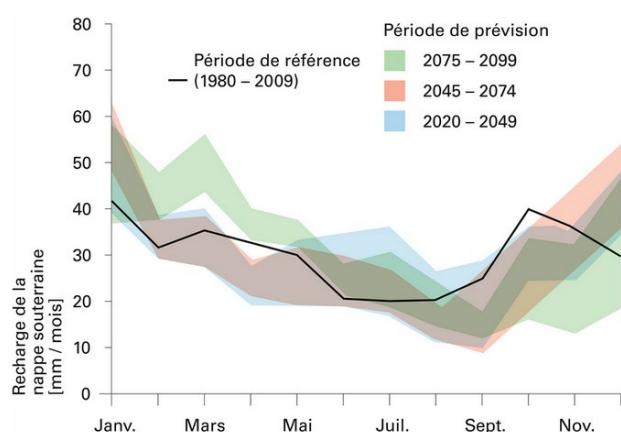


L'année 2024 s'est montrée extrême, avec un hiver très doux, un printemps humide et un été caniculaire accompagné de nombreuses intempéries. Un déroulement qui, selon les scénarios climatiques et hydrologiques, pourrait

se répéter plus souvent à l'avenir, voire s'intensifier. [L'Annuaire hydrologique de la Suisse 2024](#), publié par l'OFEV, fournit de plus amples détails sur les événements hydrologiques au niveau national. Il montre l'évolution des niveaux d'eau et des débits des lacs, des cours d'eau et des eaux souterraines et contient des informations sur les températures de l'eau ainsi que sur les propriétés physiques et chimiques des principaux cours d'eau de Suisse. La plupart des données proviennent de relevés effectués par l'OFEV.

## EAWAG - Moins d'eau en été, plus en hiver

Avec 3.3 à 3.6° de plus qu'à la période préindustrielle de 1871 à 1900, les trois dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées en Suisse. Mais le changement climatique ne concerne pas uniquement les températures; il s'accompagne aussi d'une modification du régime des précipitations. «Sur l'année, la quantité de précipitations reste sensiblement la même, mais nous avons plus d'eau en hiver et moins en été», a commenté Christian Moeck du département Ressources aquatiques et eau potable de l'Eawag lors de la journée d'infEau de l'Eawag du 4 septembre consacrée au thème des eaux souterraines. «Cela a des conséquences pour la recharge des nappes phréatiques, c'est-à-dire le processus par lequel l'eau météorique s'infiltra



dans le sol, le traverse et s'accumule dans les aquifères.»

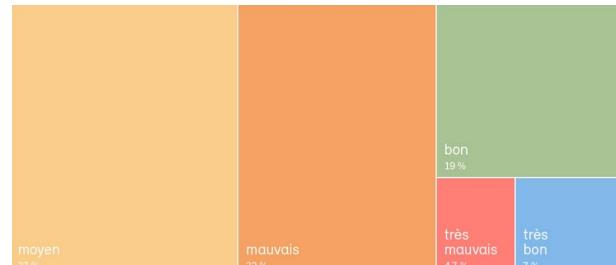
Pour assurer une utilisation durable de la ressource en eau souterraine, un mélange de mesures est nécessaire. De bonnes prévisions permettent d'agir à temps et d'étayer les décisions d'investissement. De plus, le changement climatique n'a pas seulement un effet direct, mais également de nombreux effets dits en cascade, comme une baisse du niveau de la nappe phréatique en cas d'irrigation accrue pendant les périodes de sécheresse.

De manière générale, cette modification des modèles de précipitations et les résultats de ces recherches sont également d'une grande importance pour l'énergie hydraulique et sa production d'électricité hivernale.

L'article complet, qui présente également des options d'action intéressantes, est [disponible en ligne](#).

## OFEV- Les organismes aquatiques sous la loupe

Comment nos eaux se portent-elles? Comment leur état évolue-t-il? Pour répondre à ces questions, la Confédération gère avec les cantons depuis 2012 le programme «Observation nationale de la qualité des eaux de surface» (NAWA). Ses résultats servent de base à la politique nationale en matière de protection des eaux. L'état de santé des organismes vivants dans les cours d'eau en dit long sur ces derniers. Il témoigne de leur propreté et indique dans quelle mesure ils correspondent à l'état naturel. C'est pourquoi des experts procèdent périodiquement à des analyses sur les poissons, les petits organismes et les plantes aquatiques dans le cadre du programme partiel «NAWA TREND Biologie». Grâce aux mesures mises en



© OFEV

œuvre, la situation s'est stabilisée à un niveau bas, et des améliorations sont même constatées à certains égards.

[Pour en savoir plus](#)

## Elcom - Légère baisse des prix de l'électricité en 2026

En 2026, les prix suisses de l'électricité dans l'approvisionnement de base vont baisser en moyenne de 4 % pour les ménages (valeur médiane). C'est ce qui ressort des calculs de l'Elcom. Un ménage type paiera l'année prochaine 27.7 ct/kWh. Cette baisse de 1.3 ct/kWh par rapport à l'année précédente est due à la baisse des prix de l'énergie. En effet, de nombreux contrats d'approvisionnement conclus en 2022 et 2023 à des prix exceptionnellement élevés arriveront à échéance dans plusieurs régions. Les chiffres présentés sont des valeurs médianes. Toutefois, les prix varient parfois

considérablement entre les gestionnaires de réseau au sein de la Suisse. Cela est principalement dû à de grandes différences dans l'approvisionnement en énergie (part de production propre et stratégie d'approvisionnement).

Les tarifs d'électricité 2026 des différentes communes et des gestionnaires de réseau peuvent être consultés et comparés dès à présent sur le site Internet de l'Elcom sous [www.prix-electricite.elcom.admin.ch](http://www.prix-electricite.elcom.admin.ch).

[Pour en savoir plus](#)

## Le consortium Empa remporte l'appel d'offres du programme SWEET

L'appel d'offres «Net-Zero» (Addressing Hard-To-Abate Emissions to Reach the Net-Zero Target of Switzerland) lancé dans le cadre du programme d'encouragement SWEET (SWiss Energy research for the Energy Transition) est désormais clos. Le consortium ACHIEVE, placé sous l'égide de l'Empa, a remporté l'adjudication. Il s'agit de développer des bases de décision et des approches de solution pour la gestion des émissions difficilement évitables en Suisse, afin d'atteindre l'objectif net zéro. Dans le cadre de ce consortium, neuf hautes écoles et cinq partenaires de terrain chercheront, en collaboration notamment avec le secteur privé, des associations faîtières et l'administration publique, à déterminer comment rendre les

utilisations successives de la biomasse plus durables, comment réduire les émissions dans l'agroalimentaire, et quelles approches circulaires peuvent contribuer à la décarbonation de l'industrie. Les objectifs sont de montrer le potentiel que recèle la capture de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère en Suisse ainsi que les cas de figure où le CO<sub>2</sub> peut être capté à la source même de l'émission, puis stocké durablement dans des produits ou dans des sites géologiques. Des projets de mise en œuvre concrets portant, par exemple, sur l'injection de CO<sub>2</sub> dans le sous-sol suisse sont également prévus.

[Pour en savoir plus](#)

## Energeia - Perles statistiques - Tout ce qui se cache derrière les séries chronologiques de l'OFEN

Comment la consommation d'électricité des ménages a-t-elle évolué au cours des 40 dernières années? Quelle est l'évolution dans les différents secteurs économiques? On trouve des informations à ce sujet dans les séries chronologiques de l'OFEN, avec une [sélection d'Energeia](#):

- [Répartition de la consommation finale de la Suisse selon les principaux groupes de](#)

[consommateurs](#), qui montre la consommation d'électricité par secteur économique, avec, par exemple, depuis l'an 2000, la mobilité électrique présentée séparément.

- [Série chronologique du prix moyen de l'électricité au consommateur final](#)
- [Série chronologique Centrales nucléaires en Suisse](#)

## CF - Initiative «Stop au blackout» – Le Conseil fédéral adopte le message concernant le contre-projet indirect

Le 13 août 2025, le Conseil fédéral a adopté le message concernant le contre-projet indirect à l'initiative populaire «De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)». Il rejette l'initiative, mais veut modifier la loi sur l'énergie nucléaire au moyen dudit contre-projet afin que de nouvelles centrales nucléaires puissent de nouveau être

autorisées en Suisse. L'énergie nucléaire restera ainsi une option pour assurer à long terme la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la Suisse.

[Pour en savoir plus](#)

# Agenda

Une manifestation conseillée:

## WA-21 – 2<sup>e</sup> journée d'échanges «Renouvellement des concessions de la force hydraulique»

La 2<sup>e</sup> journée d'échanges d'informations et d'expériences sur les procédures de renouvellement des concessions hydrauliques, organisé par Agenda 21 pour l'eau (WA-21), aura lieu le 26 novembre 2025 au Volkshaus de Zurich. Il y sera question des bases juridiques, des

expériences pratiques et des défis actuels liés aux renouvellements de concessions. Des contributions d'experts mettront en lumière les opportunités et les risques ainsi que des exemples concrets. Vous trouverez en ligne [le programme](#).

### Novembre 2025

- **18 Novembre**, Neuchâtel, [Cours sur la Loi sur la protection des eaux et loi sur la pêche](#)
- **20 Novembre**, en ligne, [Webinaire «Régulation intelligente de l'eau potable»](#)
- **25 Novembre**, en ligne / Zurich, [Webinar Kraftwerk Bondo, Erneuerung Fassung Prä](#) (en allemand uniquement)
- **26 Novembre**, Zurich, [WA-21 – 2e journée d'échanges «Renouvellement des concessions de la force hydraulique»](#)
- **27 Novembre**, Ecublens (VD), [Forum Romand de l'Énergie](#)
- **27-28 Novembre**, Rapperswil, [Seminar «Sektor-kopplung – Synergiepotenzial der Energiesektoren nutzen»](#) (en allemand uniquement)

### Décembre 2025

- **1-2 Décembre**, Lenzburg, [WA21 – 6<sup>e</sup> Forum revitalisation des eaux, les cours d'eau en transformation – perspectives pour des rivières vivantes et résilientes](#)

- **2-4 Décembre**, Bruxelles, [Water Knowledge Europe 2025 – Winter Edition](#) (en anglais uniquement)

### Janvier 2026

- **15-16 Janvier**, Berne, [Congrès suisse de l'électricité](#)
- **20 Janvier**, Olten, [Symposium CIPC 2026, «Construit au bord de l'eau – Les cours d'eau en milieu urbain»](#)
- **21 Janvier**, en ligne, [Webinaire «Habitats piscicoles dans les zones d'eau peu profonde des lacs et recensement des plantes aquatiques»](#) (en allemand uniquement)
- **31 Janvier**, Olten, [Séminaire FIBER: Frayères! - Monitoring, repeuplement & revalorisation - Où focaliser les efforts?»](#)

Il est également possible de se référer à [l'agenda en ligne de l'association Swiss Small Hydro](#), régulièrement mis à jour.

## Adresses

### **Direction du Programme Petites Centrales hydrauliques:**

Office fédéral de l'énergie  
Regula Petersen, 3003 Berne,  
Tél. 058 462 56 54, Fax 058 463 25 00  
[regula.petersen@bfe.admin.ch](mailto:regula.petersen@bfe.admin.ch)

### **Newsletter:**

- Suisse alémanique:  
Skat, Hedi Feibel, Pestalozzistrasse 2,  
9000 Saint-Gall, [hedi.feibel@skat.ch](mailto:hedi.feibel@skat.ch)
- Suisse romande:  
Mhylab, Aline Choulot, 1354 Montcherand,  
[aline.choulot@mhylab.com](mailto:aline.choulot@mhylab.com)
- Tessin:  
Scuola Universitaria Professionale della Svizzera Italiana, Istituto sostenibilità applicata all'ambiente costruito,  
Nerio Cereghetti, 6850 Mendrisio,  
[nerio.cereghetti@supsi.ch](mailto:nerio.cereghetti@supsi.ch)

### **Aides financières pour les études sommaires:**

Norias Sustainable Energy Competence GmbH,  
Martin Bölli, 4435 Niederdorf  
Tél. 079 373 70 47  
[martin.boelli@norias-energy.ch](mailto:martin.boelli@norias-energy.ch)  
Plus d'informations [ici](#)

### **Centres InfoEnergie:**

- Suisse alémanique:  
Swiss Small Hydro, 4410 Liestal  
Tél. 079 373 70 47, [deutsch@smallhydro.ch](mailto:deutsch@smallhydro.ch)
- Suisse romande:  
Swiss Small Hydro, 1354 Montcherand,  
Tél. 024 442 87 87, [romandie@smallhydro.ch](mailto:romandie@smallhydro.ch)
- Suisse italienne:  
Swiss Small Hydro, 6503 Bellinzona,  
Tél. 091 873 48 10 / 091 873 48 00  
[italiano@smallhydro.ch](mailto:italiano@smallhydro.ch)

### **Pour s'abonner à cette newsletter:**

[aline.choulot@mhylab.com](mailto:aline.choulot@mhylab.com)

**Désinscription:** répondre à l'expéditeur